

ATELIER SECURITE INCENDIE

NOTE AU JURY

Le candidat sera au cours de sa ronde confronté à une situation à risques.

Le sinistre (incendie) se présentera de la façon suivante :

- ☞ 1 ou plusieurs feux de classe A, B, C
- ☞ une situation à risques selon le tableau (joint en annexe)

Il devra :

- ☞ identifier les priorités d'action,
- ☞ signaler le sinistre aux services compétents (ici le centre de réception appel),
- ☞ choisir les moyens d'extinction,
- ☞ limiter les conséquences de l'événement dans l'attente de l'intervention des services compétents, voire éteindre l'incendie.

Les cas proposés au candidat sont pris dans l'ordre de présentation du document 1 à 20.

NB : Si le nombre de candidat est supérieur à 20 reprendre au n° 1 pour les candidats suivants, et ainsi de suite.

REMARQUE : Pour des raisons de sécurité, la présence dans le jury d'un sapeur pompier des services publics est obligatoire.

ACADEMIES DE LYON ET GRENOBLE			SESSION 1999	
EXAMEN : CAP Agent de Prévention et de Sécurité			Durée : 5 h 00	Réf. :
EPREUVE : EP2 MISE EN OEUVRE / RONDE			Coefficient : 8	
ECHELLE	Nb. tirages :	SUJET	Feuillet : 1/1	